



En première ligne durant la crise, tous les acteurs de la protection de l'enfance ont dû s'adapter pour continuer à assurer leurs missions, le plus souvent sans les moyens adéquats. Mais la crise sanitaire n'a fait que révéler une situation connue de longue date... L'absence de cohésion nationale, et l'incohérence des disparités territoriales sont apparues comme jamais.

La dégradation générale des conditions de travail est antérieure à l'épidémie. Sans en être le détonateur, la crise systémique a exacerbé les dysfonctionnements. Le travail des professionnels est devenu de plus en plus normé et bureaucratique. La « comptabilisation » de l'action sociale s'est instaurée insidieusement, écrasant dans certains cas tout sur son passage, entraînant un glissement des missions, au fur et à mesure, plus prégnant. Tout cela conjugué a entraîné le sentiment d'une perte de sens de leur métier et de l'efficacité de l'action.

Cette période a été, et est toujours, source d'efforts et de tensions importantes, mais elle a également permis de mettre en place des actions innovantes qui n'auraient pas été autorisées ou pensées auparavant. Cette inventivité a notamment été rendue possible grâce à l'allègement ou l'aménagement de certaines procédures pourtant considérées comme incontournables. **Il est désormais impossible de revenir en arrière**.

Les travailleurs de la protection de l'enfance qu'il s'agisse de l'accueil familial, des personnels d'établissements, des interventions en milieu ouvert, auprès et dans les familles, des lieux de vie tout comme l'ensemble des acteurs sociaux réunis au sein des Mouvements de la CNAPE n'ont pas besoin d'être entendus mais d'être écoutés. Nous sommes une force de proposition et demandons qu'un véritable échange ouvert et sans a priori entre acteurs de terrain, Départements, et l'Etat puisse se mettre en place. Débattre à partir des réalités est la seule façon d'innover et de trouver ensemble, de manière urgente et pérenne, des solutions pragmatiques afin d'éviter une crise sans précédent, qui mettrait à mal la protection de l'enfance, à la réussite de laquelle, nous sommes tous particulièrement attachés.

A partir de cette co-analyse, nous pourrions porter la proposition d'une grande loi d'orientation sur l'enfance, la famille et la jeunesse, qui permettrait une réelle approche globale, apportant des réponses à la hauteur des enjeux.